

Banouto renforce ses capacités grâce à la Francophonie



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal Béninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 225 du Mercredi 24 Février 2021

Le Centre de Formation & de Perfectionnement

LOLODEVENEZ
styliste-modéliste-tailleur pro

EN 6 MOIS

Conditions : Être un professionnel de la mode ou déjà diplômé.

Proces limitée à 10

Inscription en ligne à Africa Comit +

www.africacomit.com

PRÉSIDENTIELLE 2021

P-3

Les 3 duos de la CENA confirmés par la Cour

Convention relative aux Droits des Personnes handicapées en lien avec les ODD

Des personnes handicapées formées

P.2

Election du président de CAF
Le président Talon reçoit François Albert Amichia

P.2

Benin Ligue Pro
Les Requins pulvérissent Soleil FC, tous les résultats du week-end

P.9

Propos belliqueux en cette période de précampagne P-3

Moele-Bénin appelle à la retenue

Accès aux soins de qualité

P.2

Malta cross international offre des équipements sanitaires au Bénin



Votre Spécialiste
en Ingénierie de
Revêtements
et des Constructions
Modernes.

+229 52 38 51 00

+229 99 71 10 62

zbgroupbtp@yahoo.fr

Akpakpa - Cotonou, BENIN



TENDANCES ACTUELLES

Football : La CAF au fond du Trou ?

Le dossier de candidature à l'élection de la présidence de la CAF se transforme en un examen d'étude de dossier par la FIFA.

On savait depuis 2019 que la CAF avait touché le fond, mais l'on ne pouvait imaginer qu'elle était tombée si bas. Dès fin décembre 2020, et la première semaine du mois de janvier 2021, la Confédération africaine de football a multiplié des communiqués semant la confusion dans la tête des fans, des électeurs et même des candidats. Elle savait qu'elle était attendue le 12 janvier 2021 pour annoncer officiellement qui est éligible et qui ne l'est pas.

Une CAF désemparée.

Entre le 5 et le 9 janvier 2021, la CAF est complètement désorientée, elle n'a plus le contrôle de la situation. A trois jours du verdict de l'annonce des candidatures, elle monte au créneau et étale un chapelet d'explications. Quelques parties du communiqué du 9 janvier 2021 sont évocatrices de la pression qu'elle subit : « La commission de gouvernance de la CAF devra soumettre, à la commission de contrôle de la FIFA, les candidatures reçues pour le poste de président de la CAF, étant entendu que le président de la CAF a vocation à devenir vice-président de la FIFA. » Au-delà du principe et du respect des textes, on peut sans risque de se tromper parler d'une vassalisation de la CAF sous Infantino. D'ailleurs le dernier paragraphe du communiqué du 9 janvier 2021 fait dans le politiquement correct mais à y voir de prêt, la CAF à la tête dans le guidon tandis que la FIFA a le frein en main. Cet extrait illustre bien cette caricature : « La commission de gouvernance de la CAF devra déterminer, avec la commission de contrôle de la FIFA, une date d'officialisation dans les plus brefs délais, de la liste définitive de tous les candidats à toutes les élections à savoir : membres du comité exécutif, membres du conseil de la FIFA et président de la CAF. »

Une CAF soumise ?

Entre le 5 et 6 janvier 2021, elle valide les candidatures de l'Ivoirien Jacques Anouma, ancien président de la Fédération ivoirienne de football et du Sénégalais Augustin Senghor, actuel président de la Fédération sénégalaise de football, et programme une audition le 28 janvier au Caire pour les candidats sud-africain et mauritanien, respectivement Patrice Motsepe et Ahmed Yahya. La commission de la gouvernance de la CAF a annoncé le 6 janvier 2020, qu'elle procéderait à la vérification de dossiers complémentaires de ces deux derniers. Dans la foulée, le président de la Fédération mauritanienne de football envoie à travers un courrier un violent tacle à CAF. En somme, elle jetterait de l'opprobre sur sa candidature par ce procédé de proclamation des résultats et le défavoriserait dans son début de campagne.

La FIFA smashe la CAF

Les résultats de ce qui peut être considéré comme un examen sont tombés le 26 janvier 2021. En clair, la FIFA a anticipé, elle devance la CAF qui a prévu ses auditions le 28 janvier 2021. A part Ahmad Ahmad qui est déclaré inéligible au poste de président de la Confédération africaine de football, les 4 autres candidatures sont validées. Cette décision de la FIFA met la commission de la gouvernance de la CAF en difficulté.

Une audition qui compte pour du beurre ?

La commission de gouvernance aura-t-elle du caractère pour aller contre la FIFA ? Pas si évident que ça car le président de la Fédération internationale de football association, Gianni Infantino est à la baguette sur le continent. Qui osera le défier ? Constant Omari, un des puissants hommes du football africain et Khireddine Zetchi, ont vu leur candidature invalidée à la FIFA. A qui le tour prochainement ? La CAF est-elle indépendante ou inféodée à la FIFA ? Elle semble perdre tout pouvoir. Et même après la décision du TAS qui rétablit le président Ahmad Ahmad dans ses droits, le comité exécutif de la Confédération africaine de football, dans une nouvelle comédie, demande à la FIFA de trancher. Les dates du 2 et du 3 mars seront décisives pour Ahmad Ahmad et tout le football africain au tribunal arbitral du sport.

Hugues Zinsou Zounon



Les plateaux techniques des hôpitaux béninois davantage équipés. Ceci, grâce à la Fondation Malta cross international de l'Ordre Souverain de Saint Jean de Jérusalem, Chevalier de Malte, Fédération des Prieurés Autonomes (Kmfap). Elle a offert mardi 23 février, un lot d'équipements de santé au Bénin.

Par Raymond FALADE La remise officielle de ces équipements s'est déroulée à Cotonou en présence du représentant spécial de l'ordre de Malte Christian Koudamiro, des cadres des ministères de la santé et des Affaires étrangères. Ce don d'une valeur de plus de 60 millions de francs Cfa est composé de 50 lits, 50 matelas, 75 fauteuils roulants, 12 déambulateurs avec eau, 10 déambulateurs à deux roues et 2 déambulateurs à 4 roues. Un geste qui cadre avec les objectifs de l'Ordre souverain de Saint Jean de Jérusalem ; chevalier de Malte, fédération des prieurés autonomes (Kmfap). Selon le représentant spécial de l'Ordre Christian Koudamiro, la vocation première de la fondation est d'offrir un accès équitable aux soins et aux infrastructures de santé de qualité aux populations.

Accès aux soins de qualité

Malta cross international offre des équipements sanitaires au Bénin

En effet, pendant que certains manquent d'équipements de santé, d'autres pays du monde en ont en surplus. C'est ainsi que l'Ordre a décidé d'aller collecter ces équipements de surplus et les redistribuer partout où le besoin se fait sentir. A en croire le représentant spécial de l'ordre de Malte au Bénin, la fondation s'est donnée pour mission à travers ce geste, d'accompagner les multiples efforts déployés actuellement par le gouvernement du Bénin dans le renforcement des plateaux techniques en général et l'équipement des formations sanitaires en particulier. Ce don qui n'est pas le premier ne sera pas le dernier a rassuré le donateur. « Le souhait de la Fondation est d'être le meilleur partenaire du Bénin en la matière. D'autres actions vont suivre pour le bonheur de la population » a déclaré Christian Koudamiro. Le directeur général de l'Agence des infrastructures sanitaires, des équipements et de la maintenance, Laurent Godonou Houndeton a salué à son tour cet énième geste de l'ordre de Malte à l'endroit du Bénin. Le dernier en date a-t-il rappelé, est le don de vingt-cinq (25) concentrateurs d'oxygène et des accessoires pour leur fonctionnement ainsi que des régulateurs dans le cadre de la lutte contre la pandémie du covid-19. Don intervenu le 2 octobre 2020. Pour lui, « cet élan de solidarité sans cesse

croissant, témoigne de l'engagement combien important de Malta cross au Bénin et au bien-être de la population béninoise ainsi que la volonté de réduire les inégalités ». Il a rassuré les donateurs que ces matériels seront déployés très rapidement dans toutes les localités avant de souhaiter que cette relation ne s'arrête en si bon chemin. L'ambassadeur Hervé Djokpé, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération s'est réjoui d'avoir pris part au nom du ministre, à la signature du procès-verbal de remise officielle de ces équipements médicaux. La régularité de ces actes témoigne selon lui, de l'excellente qualité des relations d'amitié et de coopération qu'entretiennent l'Ordre de Malte et la république du Bénin. Il a pour ce fait, souhaité une bonne mission à la représentation de l'Ordre de Malte au Bénin ainsi qu'aux autres organisations qui coopèrent sur le territoire béninois. Il a pour finir, rassuré que le gouvernement de Patrice Talon travaille à tisser au plus haut niveau la coopération entre Bénin et l'Ordre de Malte.



Reconnaissance et valorisation des droits des Personnes Handicapées Des personnes handicapées formées sur la convention relative aux Droits des Personnes handicapées en lien avec les ODD (La première autorité de Parakou, lance les travaux et s'engage pour l'inclusion)



La cité des Koubourou, Parakou, accueille pour une durée de quatre jours la formation des formateurs sur les conventions relatives aux Droits des Personnes handicapées en lien avec les objectifs du Développement durable. Très engagé, le président de la fédération des Associations de Personnes handicapées du Bénin Nassirou Domingo appuie sur l'accélérateur pour la reconnaissance des droits des personnes handicapées au Bénin et partout ailleurs.

À travers un atelier de formation de restitution de formation sur le module 2 francophone, les personnes Handicapées toutes catégories confondues reçoivent les outils nécessaires pour la mise en œuvre des programmes et politiques de développement durable dans les différents secteurs.

Pour le président de la fédéra-

tion Ouest Africaine des Associations de Personnes handicapées, Idriss Maiga, le but de cet atelier est d'outiller des personnes handicapées dans les pays membres de la fédération Ouest Africaine des Associations de Personnes handicapées pour une reconnaissance de leurs droits.

Bridge est une initiative de développement des capacités inclusive tout à fait unique visant à répondre à la demande croissante pour tirer le meilleur parti de l'agenda 2030 et les objectifs de développement durable garantir. Elle est essentielle pour garantir que les personnes handicapées dialoguent de manière appropriée avec les gouvernements et acteurs de développement afin de définir des programmes et politiques publiques pour le renforcement des liens de d'autres mouvements sociaux.

Pour le représentant pays de l'antenne régionale Parakou de Handicap International, Noé DOSSOU cette formation vient à point nommé pour renforcer la capacité des personnes han-

dicapées au Bénin, cette action entre dans la droite ligne des missions de Humanité et inclusion.

Selon le Directeur des Personnes Handicapées et des personnes du troisième âge, Yero Boubacal, le gouvernement du président Talon à travers le Ministère des Affaires Sociales et de la Micro-Finance, est résolument engagé pour une inclusion de toutes les couches de la société. Il est indispensable de participer aux actions de la vie publique et au développement durable de la société. Pour y en arriver il faut contraire ses devoirs avant réclamer ses droits. Pour la première autorité de la ville de Parakou, Zime Chabi Inoussa, « les personnes Handicapées ont les mêmes droits que les personnes non handicapées, c'est dans cette veine d'idée que j'en fais une priorité tout en accordant une place indispensable pour leur bien d'être ». Tout en réitérant son engagement pour accompagner toutes les initiatives de protection des personnes handicapées.

MCH

Le Journal de
NOTRE EPOQUE
Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007

Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication

Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux

Leon KOBODE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

Rédaction

Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène

Desk Sport

Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant

Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial

Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

6ème édition du Festival Eclosions Urbaines à Porto-Novo Gérard Bassalé valorise les cultes endogènes au Bénin



Historien d'art et Directeur du Centre Culturel, Artistique et Touristique OUADADA, Gérard Bassalé est promoteur depuis six (06) ans, d'un grand festival à Porto-Novo. Il s'agit du Festival Eclosions Urbaines qui permet de valoriser les cultes endogènes à travers la rénovation et la mise en tourisme des places Vodùn dans la ville capitale. L'initiative mobilise chaque année, un grand nombre d'acteurs, d'artistes et d'autorités nationaux et internationaux, autour d'activités de rénovation, d'exposition et de vernissage à Porto-Novo. Dans cet entretien, Gérard Bassalé, « pur produit du département d'histoire et d'archéologie de l'Université d'Abomey-Calavi » comme il aime à le dire, nous plonge au cœur même des pratiques endogènes béninoises, où la femme prend un grand pouvoir. Notre Epoque : Dites-nous d'où est partie l'idée du Festival Eclosions Urbaines ?

Gérard Bassalé : C'est une longue histoire... Mes travaux de recherches à l'Université portent en réalité sur les places Vodùn à Porto-Novo. Mais pour mieux comprendre ces places, j'ai dû me rendre aussi à Sakété, Pobè, Kétou, c'est-à-dire le long de la frontière du Nigeria, parce que vous savez, le Vodùn vient des Orisha. Les Orisha qui sont en réalité, les divinités dans la culture yoruba. Et donc, il fallait que je comprenne les relations qui existent entre Vodùn et Orisha. Je me suis rendu alors jusqu'à Adja Tado pour percer le mystère et pénétrer vraiment le panthéon Vodùn, puis que la plupart des communautés installées ici à Porto-Novo viennent de cet endroit.

Mon travail a intéressé la mairie de Porto-Novo et ses partenaires, notamment l'Agglomération de Cergy-Pontoise et la Métropole de Lyon. A l'époque, ils initiaient des ateliers d'urbanisme et les experts du domaine essayaient de comprendre dans quel contexte les espaces publics à Porto-Novo, ont été créés. Par la suite, ils se sont rendus compte que ces espaces appartenaient à des collectivités familiales dans la ville de Porto-Novo. A ce moment-là, plusieurs autres interrogations ont surgi à leur niveau et j'ai pu, grâce à mes recherches, leur apporter les réponses nécessaires. Ils ont alors compris la nécessité de préserver ce patrimoine important de la ville de Porto-Novo, et m'ont demandé d'élaborer un projet de rénovation et de valorisation d'une série de vingt (20) sur les qua-

rante (40) places Vodùn documentées par mon travail. Aujourd'hui, nous sommes dans le processus de la mise en place du projet de rénovation et de valorisation de ces places à travers le Festival Eclosions Urbaines. La place Sakpata Dohami à Houinmè est la neuvième que nous rénovons cette année.

Notre Epoque : Alors, comment est-ce que le festival se déroule concrètement chaque année ?

Gérard Bassalé : Les préparatifs durent presque un an. A la fin d'un festival, nous identifions déjà la prochaine place à rénover. Et comme je vous ai dit, ces espaces appartiennent à des collectivités, c'est-à-dire, à des « HINNOUS » en langue locale. Nous prenons donc contact avec ces collectivités familiales gestionnaires de ces espaces-là pour leur présenter le projet et demander leur avis. Il est très important d'avoir l'avis favorable de tous les « HINNOUVI », (ndr : tous les membres de la collectivité). Une fois qu'ils sont d'accord, nous commençons les études. Nous déployons sur le site une équipe pluridisciplinaire constituée de géomètres, d'historiens, d'architectes, d'urbanistes, d'artistes, d'artisans pour aller faire l'état des lieux. Nous recensons et documentons ainsi tout ce qui constitue l'élément patrimonial sur les espaces. Nous demandons ensuite aux collectivités de nous faire des propositions sur l'aménagement de leurs espaces. Comment ils le conçoivent ? Qu'est-ce qu'ils veulent qu'on aménage ? Quelles sont leurs priorités ? Et ils nous font des propositions. C'est sur cette base qu'un dossier technique est élaboré et soumis d'abord à la communauté, ensuite à la mairie, puis aux partenaires pour validation. Une fois qu'un consensus est trouvé sur le dossier technique, nous lançons un appel à candidature auprès des artistes contemporains pour nous proposer des projets de création. Les meilleurs projets sont sélectionnés et nous organisons ensuite un atelier de conception. A cette occasion, chaque artiste sélectionné présente son projet de création qui est amendé et discuté. Les créations retenues doivent être en harmonie avec la volonté des collectivités et des habitants du quartier.

Le festival commence généralement en novembre par les travaux de ferrailage, de maçonnerie, de coffrage, la charpente et ensuite viennent les travaux artistiques. Les artistes viennent créer leurs œuvres sur les

façades des murs des maisons qui bordent la place et sur les façades des murs du temple Vodùn. Ces œuvres ont pour objectif de raconter l'histoire de la collectivité, ou de révéler l'attribut des temples Vodùn sur la place. Si vous avez un temple de la divinité « Dan » par exemple, l'artiste peut représenter une œuvre de serpent. Si vous avez un temple de la divinité Ogou, l'artiste va représenter une œuvre de la divinité Ogou, ainsi de suite. Voilà un peu la démarche et la méthodologie que nous avons adoptées pour le festival.

Notre Epoque : Quelle a été la particularité du festival cette année ?

Gérard Bassalé : La place qui a été rénovée cette année est la place Sakpata Dohami qui est située dans le quartier Houinmè Château. Contrairement aux espaces que nous avons rénovés jusqu'à présent, ce sont les femmes qui sont majoritairement présentes sur cette place. Je dirai 95 ou 99 % des adeptes de cette place sont des femmes. C'est ce qui justifie d'ailleurs le thème du festival cette année qui est « Femme et pouvoir ». « Femme et pouvoir » parce qu'en réalité, dans le panthéon Vodùn, on pense que les femmes n'ont pas une place très importante. C'est tout-à-fait faux. Contrairement aux religions monotheïstes importées dans notre pays, dans le Vodùn, nous avons des femmes comme prêtresses. Et puis quand je prends le culte des morts par exemple, dans le temple des morts qu'on appelle Yohô, c'est une femme absolument qui est choisie pour officier. Ce n'est jamais un homme, et cette femme est appelée « Tangni non ». C'est elle seule qui peut aller prier sur les « Assins » qui sont les symboles représentatifs des morts sur l'autel du temple. Ça veut dire que c'est la femme seule qui peut vraiment être en communication avec les morts. Et en même temps, c'est cette femme-là qui donne la vie, puisque c'est elle qui enfante, vous voyez ?

Et quand je fais un parallélisme, vous allez voir que Sakpata, qui est la divinité principale de cette place que nous avons aménagée cette année, c'est la terre ; Sakpata, c'est la terre. Et la terre, c'est notre mère, c'est la mère nourricière. Vous remarquerez que la plupart des divinités viennent de Sakpata. Quand vous prenez par exemple Ogou, c'est dans la terre, c'est Sakpata qui donne ça. Quand vous prenez n'importe quelle divinité, le Lègbà par exemple, vous verrez que ça vient de Sakpata. Leurs représentations sont souvent en poterie ou en mottes de terre, donc c'est Sakpata. En conclusion, la femme a vraiment un pouvoir important. Lorsque vous rentrez encore dans les cultes de revenants, Egungun et autres, la femme y a une place très importante. C'est elle qui doit faire des prières avant que le premier revenant ne résonne ; c'est elle qui doit faire les prières avant que les cérémonies ne commencent.

On l'appelle Iya Allatché, c'est-à-dire la femme au pouvoir, Iya Allatché. Donc du coup, nous avons pensé à mettre en valeur justement la place de la femme dans le panthéon Vodùn à travers le thème du Festival cette année qui est : « Femme et pouvoir ».

Notre Epoque : Quels ont été les travaux de rénovation exécutés sur la place Sakpata Dohami ?

Gérard Bassalé : Cette place est très stratégique et il était important de procéder sans délai à sa rénovation à cause du rythme accéléré de l'urbanisation dans la zone. L'espace dédié au culte Sakpata a été considérablement réduit en raison de l'implantation des maisons sur la place. Pour une première fois, nous avons dû couler une dalle pour disposer de plus d'espace. Nous avons rénové les façades du temple et créé des œuvres artistiques sur ces façades. Nous avons aussi pensé à coiffer la dalle avec une petite paillote aménagée, pour garantir sa durabilité. En bref, c'est ce que je peux dire par rapport aux travaux qui ont été faits sur cette place.

Notre Epoque : Et parlant de l'assainissement de la zone, qu'avez-vous fait pour garantir la propreté des lieux ?

Gérard Bassalé : Effectivement, ce problème est un peu général dans la ville de Porto-Novo où les gens installent des puisards ou déversent sans gêne, les déchets solides dans la rue. Nous avons dû installer plusieurs puisards dans les maisons, drainé les eaux des douches et faire tout le nécessaire pour éviter que l'espace ne soit sali. Donc effectivement, il y a un travail important d'assainissement qui a été fait dans la zone. Et l'entretien régulier du site sera géré par un comité mis en place de concert avec les collectivités familiales et les habitants du quartier.

Notre Epoque : Désormais, le site va être mis en tourisme ?

Gérard Bassalé : Effectivement, comme je vous ai dit, j'ai localisé une quarantaine de places dans les quartiers anciens de Porto-Novo. L'idée est de rénover progressivement ces espaces-là. C'est pourquoi le projet s'appelle Eclosions Urbaines. Ça veut dire que à chaque fois, il y a un œuf qui éclot et c'est la vie qui éclot, c'est le patrimoine qui éclot. Donc l'idée est de mettre en circuit touristique, l'ensemble de ces espaces qui sont rénovés. Parce que, le Bénin est un pays très riche mais très peu connu à l'international à cause de sa stabilité. On connaît le Nigeria, parce qu'il y a le football, parce que peut-être c'est un Etat de football important. On connaît le Congo, l'Afrique Centrale, le Libéria, à cause de la guerre. Et quand on parle généralement de l'Afrique, c'est en mal. Si ce n'est pas la guerre justement, il s'agira de la famine et ainsi de suite. Mais dans tout cela, notre pays reste stable et on n'en parle peu.

De l'autre côté, ceux qui connaissent le Bénin à l'étranger, font tout de suite référence à son patrimoine Vodùn. C'est pour ça que nous pensons qu'il faut s'appuyer sur cet élément-là pour développer notre tourisme. Mais en même temps, le Vodùn n'est pas facile d'accès. Si ce n'est pas un initié ou un adepte qui amène les visiteurs vers les temples, il n'est pas possible pour eux d'y accéder ! En rénovant les places, nous rendons donc cela possible. Nous permettons aux touristes de découvrir nos « Lègbà, Tolègbà », nos divinités « Dan, Sakpata » et pratiquement toutes les autres divinités de l'espace, jusqu'aux arbres sacrés.

Notre Epoque : Ce faisant, vous démythifiez le Vodùn aux yeux de tous et corrigez la mauvaise image que bien de gens se font du culte !

Gérard Bassalé : Exactement. Les gens ont une très mauvaise idée du Vodùn et c'est renforcé justement par les nouvelles religions monotheïstes qui sont arrivées, qui fustigent le Vodùn, le traitant de religion diabolique, satanique. En rénovant les places et en les ouvrant au tourisme, le touriste se rend compte que le Vodùn n'est pas du tout de la magie noire, ce n'est pas de la sorcellerie, mais c'est vraiment une religion qui est respectueuse de l'environnement. Le culte Vodùn est intimement lié à l'environnement, à la nature, à la forêt. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons des forêts sacrées. Donc les gens se rendent compte finalement qu'ils n'avaient que des préjugés sur le Vodùn.

Notre Epoque : Malgré le pouvoir de la femme dans le culte Vodùn, il lui est tout de même interdit de voir le Vodùn Oro. Comment expliquez-vous donc ce fait ?

Gérard Bassalé : La femme ne doit pas rencontrer le Vodùn Oro, c'est un fait. Mais c'est elle qui lance le rituel avant la sortie du fétiche. C'est « Iya Lodé », elle seule qui est en droit d'aller dans la forêt sacrée pour donner le top. Ce qui veut dire que sans cette femme, il n'y a pas de cérémonie Oro par exemple.

Notre Epoque : D'où son pouvoir ?

Gérard Bassalé : Exactement, d'où son pouvoir. Dans ces circonstances, elle est au-dessus de tous les hommes. Vous voyez ? On peut avoir mille hommes, mais une seule femme suffit pour dominer tous, on n'a pas besoin du membre. (Rire...) Non, c'est une manière pour moi d'expliquer la chose. En réalité, c'est pour vous dire que sans la femme, on ne peut vraiment pas grand-chose dans le panthéon Vodùn. Elles sont vraiment indispensables dans le culte.

Notre Epoque : Parlez-nous des partenaires qui vous accompagnent dans ce projet ?

Gérard Bassalé : Le Festival est soutenu par l'Agglomération de Cergy-Pontoise. Et actuellement, nous bénéficiions aussi du soutien de la Métropole de Lyon qui propose de financer une place l'année prochaine. Dans le cadre du projet Porto-Novo Ville verte, l'AFD, l'Agence Française de développement nous soutient pour la rénovation de cinq places Vodùn, vous voyez. Donc il y a pas mal de partenaires qui appuient la municipalité de la ville de Porto-Novo dans ce projet de rénovation des places Vodùn.

Notre Epoque : Est-ce que vous avez déjà une idée des places prochaines à rénover ?

Gérard Bassalé : Dans le cadre par exemple du projet Porto-Novo, ville verte, financé par l'AFD et d'autres partenaires comme la Métropole de Lyon, Cergy-Pontoise et autres, nous aurons les places Tè-Agbanlin, Avesan, Yédomé de Tofa, Lokossa, Gbélou... qui vont être rénovées.

Propos recueillis par Mariam TIKA-DA

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, prennent toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.

Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que

ce soit. Il ne céde à aucune pression et n'accepte de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession

de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Imbroglio autour de la situation administrative Le Commandant Juste Codjo s'explique

Imbroglio autour de la situation administrative du Commandant Juste Codjo, ancien officier béninois, désormais Docteur en sciences politiques et enseignant dans une université aux États-Unis. En effet, ce dernier a démissionné le 17 janvier 2020 mais un décret du 05 mars 2020 prononçant sa déchéance de grade et sa radiation. Le Commandant Juste Codjo, ancien officier béninois, désormais Docteur en sciences politiques et enseignant dans une université aux États-Unis réagit à travers une lettre ouverte. Lire la lettre

Jersey City, le 22 février 2021.

Professeur Juste Codjo
Ancien Officier Supérieur des FAB
Directeur du Programme de Doctorat
Département des Etudes de Sécurité
New Jersey City University (USA)

A

Mes frères et sœurs d'armes des Forces Armées Béninoises

Chers camarades,
Vous avez sans doute vu circuler ces derniers jours un article du journal Banouto relatif à une certaine déchéance de mon grade et ma radiation des FAB pour motif d'absence illégale. Depuis la publication dudit article, je n'ai cessé de recevoir des messages et des appels téléphoniques d'officiers généraux, d'officiers supérieurs, d'officiers subalternes, de sous-officiers et de militaires de rang avec qui j'ai eu le privilège de servir notre pays pendant ces dernières décennies. Il m'est aussi revenu que le contenu de l'article de presse donne lieu à des interprétations diverses en votre sein. Je voudrais donc saisir cette opportunité pour rétablir les faits. Ainsi que vous pouvez le voir à travers le document joint en annexe, j'ai introduit ma démission des FAB le 17 janvier 2020, jour où je fermais 25 ans de service effectif. Les motifs de ma démission y sont clairement indiqués. Les cachets y figurant sont la preuve que la démission a bien été reçue au Groupement du Quartier Général et au secrétariat administratif du Ministère de la Défense Nationale. Avant de mener ces actions, j'ai pris le soin de consulter la loi N° 2005-43 du 26 juin 2006 qui régissait le statut général des personnels militaires des FAB au moment de ma démission. En effet, ladite loi accorde aux officiers de mon rang la possibilité de démissionner s'ils ont accompli 25 ans de service. Cette même loi précise que la démission n'est effective que si elle est acceptée par le Président de la République mais elle n'indique nulle part la conduite à tenir par l'officier démissionnaire en attendant la décision du PR. A ce jour, soit plus d'un an après, je n'ai reçu aucune notification de la décision du PR, favorable ou défavorable. Après plusieurs mois, j'avais conclu que le silence de l'autorité valait acceptation. C'est donc avec grande surprise que j'ai appris par des camarades la sortie du fameux décret, dont je n'ai d'ailleurs pas reçu copie officielle à ce jour. Je suis encore plus surpris car, avant ma démission, j'avais pris le soin de rencontrer en personne le Ministre de la Défense. Lors

de cet entretien, qui a eu lieu suite à une demande d'explication de sa part, je lui ai notifié mon intention et expliqué que je ne souhaitais plus servir parce que j'avais perdu confiance en la hiérarchie militaire quant à la gestion de ma carrière. Après m'avoir écouté, il m'a dit qu'il a compris et m'a même conseillé de déposer une copie de ma démission à son secrétariat après l'avoir introduite à l'armée de terre. Curieusement, c'est lui qui, quelques mois plus tard, signe une communication en conseil des ministres pour radiation au motif d'une absence illégale. Il m'est revenu que c'est suite à des séances de travail au Cabinet Militaire de la Présidence de la République et sur proposition de l'EMAT que le Ministre aurait fait l'option de ne pas tenir compte de ma démission pourtant adressée au PR par voie hiérarchique. Si tant est que le PR avait rejeté ma démission, les règles administratives n'obligent-elles pas l'autorité à me notifier sa décision de rejet et me sommer de rejoindre les rangs? Par ailleurs, le décret en question a été pris en novembre 2020 et se fonde sur la loi 2020-19 du 03 juillet 2020 qui contient désormais une nouvelle disposition exigeant du démissionnaire qu'il attende à son poste jusqu'à la prise d'une décision par le PR. Et pourtant ma démission est intervenue 6 mois avant la sortie de cette loi. A supposer donc que j'ai été absent entre le 17 janvier 2020 et le 5 mars 2020 (date de ma radiation), sommes-nous désormais dans un pays où un nouveau statut s'applique à une situation antérieure? Les lois sont-elles désormais rétroactives chez nous? Qu'est-ce qui motive la hiérarchie militaire à violer un principe aussi élémentaire en droit pour me déchoir de mon grade, sans d'ailleurs me donner l'opportunité de m'expliquer au préalable? Selon ce que m'ont confié plusieurs membres du haut commandement militaire, les autorités politiques au plus haut niveau me reprocheraient d'avoir écrit une lettre ouverte au parlement en avril 2017 qui aurait contribué à l'échec du premier projet de révision de la constitution. Il précise que lesdites autorités reconnaissent la pertinence de mes arguments mais n'ont pas apprécié le fait que je ne leur en ai pas parlé en privé. Ces mêmes autorités avaient pourtant reçu copie de mon livre Consencratie et connaissaient donc mes expertises en la matière ; mais elles ont choisi de ne pas m'associer à la rédaction dudit projet. Mieux je leur avais adressé plusieurs demandes d'audience restées sans suite alors que le Président de l'Assemblée Nationale m'avait fait appeler pour m'écouter et solliciter plusieurs copies de mon livre pour les distribuer aux membres de la commission des lois. Une expertise pouvant servir l'intérêt supérieur de la nation devrait-elle être étouffée simplement parce que l'expert en question est un militaire ? Comme on pouvait si attendre, des pressions avaient émergé pour que je sois puni. Mais face au refus du CEMG (d'alors) d'y céder, il s'est déclenché un acharnement à mon égard, téléguidé depuis le Cabinet Militaire du Président. Une demande de mise en disponibilité que j'avais introduite en personne au GQG en octobre 2018 après mon retour de stage n'a ja-

mais été transmise par l'EMAT à l'autorité destinataire. Mon salaire suspendu en septembre 2018 parce que je n'avais pu rentrer de stage le 1er septembre comme prévu n'a pas été rétabli malgré mon retour effectif le 30 septembre, retour pourtant constaté par les autorités et services de l'EMAT, de l'EMG, de la DOPA, et de la DSIA. Malgré la sortie d'une note de service du CEMG constatant mon retour de stage et me mettant à la disposition de l'EMAT, personne ne s'était soucié de m'affecter à un poste. Bien évidemment, mon avancement au grade supérieur avait purement et simplement été mis de côté. Parallèlement à ces abus d'autorité, il avait été enclenché en décembre 2018, seulement deux semaines après la nomination d'un nouveau CEMG, une procédure de radiation à mon égard pour absence illégale entre le 1er septembre et le 12 décembre 2018. Souvenez-vous, une note de service du CEMG sortant avait bel et bien constaté mon retour au Bénin le 30 septembre. Après plus d'un an de procédures, cette tentative avait finalement été abandonnée en raison des observations émises par la cellule juridique de la Présidence de la République qui y avait trouvé plusieurs violations de mes droits. C'est donc dans ces conditions que j'ai reçu une convocation du Ministre de la Défense le 09 janvier 2020, soit après 15 mois de silence, sans solde, sans poste d'affectation et sans suite à ma demande de mise en disponibilité. La suite vous la connaissez désormais : mon entretien avec le Ministre le 17 janvier, précédé par un autre entretien avec son DC et son DAC la veille, et suivi de ma démission. Chers frères et sœurs d'armes, je viens rétablir ces faits parce que j'ai une dignité à préserver. J'ai servi 25 ans sans la moindre punition. Vous avec qui j'ai servi tout au long de ma carrière connaissez mon intégrité ainsi que ma rigueur au travail et vis-à-vis du règlement militaire. Du 1er Bataillon de Commandos Parachutistes où j'ai servi le plus longtemps, en passant par l'Ecole Nationale des Officiers, l'Ecole Nationale des Sous-Officiers, l'Etat-Major de l'Armée de Terre, le 1er Bataillon du Train, et le Groupe National de Sapeurs-Pompiers, je crois avoir démontré ma passion et mon dévouement au métier des armes. Vous qui m'avez vu affronter les balles des rebelles au Libéria en 2003-2004 pour assurer le ravitaillement quotidien à nos troupes, vous savez que j'ai toujours été prêt à me sacrifier au service de mon pays. Je ne mérite donc pas des leçons de patriotism de la part de ces personnes qui ont passé la moitié de leur carrière d'officier dans les entrailles du pouvoir politique. Vous qui me connaissez savez que je ne suis pas rentré dans l'armée par manque d'option. Quand j'avais, en janvier 1995, fait le choix de servir la patrie, je venais de sortir major du Bénin au Baccalauréat toutes séries littéraires confondues et venais d'abandonner une bourse d'excellence de l'Ecole Nationale d'Administration. Je ne permettrai donc à personne, qu'il soit détenteur d'un pouvoir politique ou administratif, élu ou nommé, de porter atteinte à ma dignité et à mon honneur. Aux autorités militaires qui soutiennent ou exploitent ces acharnements et calomnies

à mon égard, je voudrais dire ceci : il y a une vie après le pouvoir. Veuillez garder à l'esprit que la cause que nous servons doit être toujours plus grande que nos personnes si nous voulons contribuer au bien-être commun. Je suis peiné de voir des gens, à qui on a confié la responsabilité de conduire une institution aussi sacrée que l'armée, se donner tant de mal pour l'avilir juste pour plaire à des hommes politiques. Tenez, des chefs militaires sont intervenus il y a quelques semaines pour qu'on retire mon nom de la liste des enseignants au profit d'un programme de Master coorganisé par l'ENSA et l'Université de Parakou. La raison avancée par eux est que « le politique pourrait mal prendre mon implication dans ce programme ». Depuis quand sommes-nous tombés si bas ? D'ailleurs, cette matière pour laquelle j'ai été sollicité par les responsables de ce programme de Master, je l'ai enseignée par le passé au American University, une université figurant parmi les meilleures universités au monde dans ce domaine. Quel est ce « politique » à qui le peuple a donné pouvoir pour décider de qui peut enseigner quoi au Bénin ? Est-il désormais plus important de plaire à un homme politique que de permettre à des béninois d'avoir une instruction de qualité, surtout quand ils ont payé pour y prendre part ? N'y a-t-il plus des chefs militaires capables de dire au « politique » qu'il y a des limites à ne pas franchir ? En cette période très sensible que traverse notre pays actuellement, je voudrais finir cette lettre par quelques mots à l'endroit de ces milliers de soldats et sous-officiers à qui j'ai servi d'exemple tout au long de ma carrière, à ces centaines de jeunes officiers que j'ai formés à l'ENO et qui pourraient être confus en lisant ou en écoutant des rumeurs et ragots sur ma modeste personne, et à ces officiers supérieurs qui ont, pendant plusieurs décennies, placé leur confiance en moi. Chers camarades, je tiens à vous rassurer que je suis resté le même que vous avez connu par le passé. Je continue de garder ma tête sur les épaules. J'ai fait le choix de ne pas être partisan, ni d'un camp ni de l'autre, mais plutôt d'être une référence en matière scientifique, et d'inspirer la raison et la sagesse aux yeux de nos compatriotes. Croyez-moi, ces dernières années j'ai eu l'occasion de côtoyer les élites de ce pays. J'ai tout compris que mon combat, celui d'aider à mettre en place un système de gouvernance consensuelle au Bénin et ailleurs, ne peut se faire en adoptant les mêmes attitudes partisanes et égoïstes qui dominent ces milieux. Je me suis donc imposé une règle de conduite inspirée par le principe de neutralité auquel j'étais soumis pendant mes deux décennies de service dans l'armée : je serai certes actif dans les débats relatifs à la gestion de notre pays, mais je resterai aussi impartial que possible. Je me battrai toujours pour rendre fière cette institution militaire qui a fait de moi ce que je suis devenu et je vous promets de continuer à refléter les valeurs que vous et moi avons défendues ensemble par le passé. Bonne suite de carrière à vous et vive la république !!!

Fraternellement,
Chef d'Escadrons (A/R) Juste Codjo



Objet : Démision des Forces Armées Béninoises

Excellé...:

Ma lettre N°N du 17 janvier 2020 portant exercice de mon droit à la défense

Excellence Monsieur le Président de la République,

Tai l'honneur de vous demander, par la présente, de bien vouloir accepter ma décision de démission des Forces Armées Béninoises (FAB). Ayant été incorporé le 17 janvier 1995, je scrupule à ce jour les conditions relatives à la démission telles qu'il est prévue par la loi N° 2005-01 du 24 juillet 2005 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises. C'est récent, en jour 17 janvier 2020, mon passeport et ma carte d'identité militaire au Groupeement des Quartiers Général, marquant ainsi de façon très dépressive ma volonté de ne plus servir dans les FAB.

Les circonstances et les raisons ayant conduit à ma décision sont décrites dans la partie jointe. J'ai aussi expliqué une relation de vive voix aux autorités du Ministère de la Défense Nationale lors de mes entretiens avec Monsieur le Ministre Défenseur le 17 janvier 2020 et avec le Directeur du Cabinet et le Directeur Adjoint du Cabinet le 16 Janvier 2020. En façon résumée, ma prévise démission est la conséquence d'une série d'abus d'autorité de la part de mes supérieurs hiérarchiques, notamment 1) le blocage de ma demande de mise en disponibilité, 2) le refus de la nomination de ma solde malgré mon retour de stage le 29 septembre 2018, 3) le défiut de points d'afféction depuis que j'ai été nommé à la disposition de l'Etat-Major de l'Armée de Terre le 29 octobre 2018, et 4) le blocage de ma promotion au grade supérieur lors des treize évaluations du 2018 et 2019. Ces abus ont créé un état de forte de confiance en mon supérieur sans qui je ne pourrais continuer à servir en toute spécificité.

Cette lettre (LT 00)



I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

- | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1 mois | <input type="checkbox"/> 3 mois | <input type="checkbox"/> 6 mois | <input type="checkbox"/> 1 an |
| <input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa |

Autre localité du Bénin

Afrique/Europe /Monde

Soutien

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Les Requins pulvérissent Soleil FC, tous les résultats du week-end



Le match opposant les Requins à Soleil FC pour le compte de la 7e journée de la Ligue Pro du Bénin zone C, Atlantique-Littoral s'est déroulé ce Dimanche 21 Février au stade René Pleven de Cotonou.

Au coup d'envoi, les Awissi - Wassa se sont montrés surmotivés avec une ouverture du score précoce (9ème minute) grâce à une réalisation de Clément Adjai. Au quart d'heure de jeu,

Romaric Amoussou profite des errements défensifs de l'adversaire pour aggraver la marque sur un lob bien réussi. Dans les dernières minutes de la première période, ce dernier aurait pu déjà s'offrir un doublé mais échouait sur penalty face au dernier rempart de Soleil FC à la 44 ème minute. Le score restera donc inchangé jusqu'à la pause (2-0).

Au retour des vestiaires, Soleil FC multiplie les tentatives et réduit le score à la 57ème minute grâce à Abayomi avant de revenir au tableau d'affichage à la 67ème minute par le biais

de Hounso Rock. Les Requins, bousculés, n'abdisquent pas et repartent à l'assaut de l'adversaire. Ils reprennent l'avantage dans la foulée grâce à la seconde réalisation de Clément Adjai à la 72e minute. Romaric Amoussou y va aussi de son doublé quatre minutes plus tard et permet aux Requins de prendre le large au score, 4 buts à 2, à moins d'un quart d'heure de la rencontre. La réduction du score de Soleil en fin de partie sur penalty de Hounso Rock ne suffira pas. Les Requins grâce à cette victoire (4-3) se relancent au classement

avec seulement 2 points de retard sur le leader. Voici tous les résultats de cette 7è journée par zone :

Samedi 20 Février

Zone A(7ème journée)
Panthères 1-1 Béké
Takunnin 3-1 Cavaliers

Zone C(7ème journée)
Upi-Onm 0-1 Éternel
As Cotonou 3-1 Aspac

Zone D(6ème journée)
Asvo 1-3 Asos
Djèffa 1-0 Jsp

Dimanche 21 février 2021

Zone A(7è journée)
Tanekas 0-1 Réal sport
Dynamique 0-2 Buffles FC

Zone B(6è journée)
Hodio 1-0 ESAE
Espoir 1-1 Damissa
Dadjé 3-0 Dynamo d'Abomey

Zone C (7è journée)
Requins 4-3 Soleil
Adjidja FC 3-3 AS Police

Zone D(6è journée)
USS Kraké 0-2 Dragons FC
Avrankou O. 1-4 Ayema FC

La rédaction

Conquête de la présidence de la CAF par l'Afrique de l'Ouest Le Président TALON reçoit en audience Albert François AMICHIA, envoyé spécial du Président Alassane OUATTARA



L'ivoirien Jacques Anouma compte bien devenir le prochain président de la Confédération africaine de Football le 12 mars à Rabat. À cet effet, il entend mettre toutes les grandes personnalités de l'Afrique de l'Ouest dans sa poche à commencer par le président Patrice Talon. C'est ainsi qu'un émissaire en la personne d'Albert François Amicha a été dépêché auprès du Président de la République afin d'avoir son soutien.

C'est le président Alassane Ouattara qui a envoyé l'ancien ministre du Sport de Côte d'Ivoire au Palais de la Marina ce mardi 23 février 2021. Le sujet principal de cette entrevue était la prochaine élection du président de la CAF à laquelle participe l'Ivoirien Jacques Anouma. L'ancien ministre ivoirien a donc profité de cette audience pour recevoir des conseils du président Talon en vue de faire élire celui que l'on présente comme le candidat de l'Afrique de l'Ouest. L'émissaire du Président Ouat-

tara en a également profité pour s'enquérir de l'état du sport béninois. Le locataire de la Marina lui a alors fait part de sa vision pour le sport ainsi que les différents succès qu'il a engrangés. François Albert Amicha est donc ressorti tout admiratif du président de la République béninoise de cette audience. Rendez-vous le 12 mars prochain pour savoir si la stratégie d'Anouma sera payante.

Le Président de la République du Bénin a reçu en audience un émissaire de son homologue de la Côte d'Ivoire, ce mardi 23 février 2021 au Palais de la Marina à Cotonou. Au menu des échanges entre le Chef de l'Etat béninois Patrice TALON et Albert François AMICHIA, Ministre de la Ville de Côte d'Ivoire et ancien Ministre des Sports de son pays, la prochaine élection à la tête de la Confédération africaine de football.

Au sortir de l'audience, le Ministre Albert François AMICHIA a insisté sur la qualité des conseils que le

Chef de l'Etat du Bénin lui a prodigués et la stratégie qu'il faut mettre en œuvre pour que l'Afrique de l'Ouest, à travers le candidat de la Côte d'Ivoire puisse remporter la présidence de la CAF. Selon l'émissaire du Président Alassane Dramane OUATTARA, Patrice TALON n'a pas manqué de partager avec son hôte la vision du sport qu'il développe au Bénin et les succès déjà engrangés. Ce qui a faire dire au Ministre ivoirien, toute son admiration au Chef de l'Etat béninois pour sa bonne connaissance du monde du sport et sa vision globale pour le Bénin.

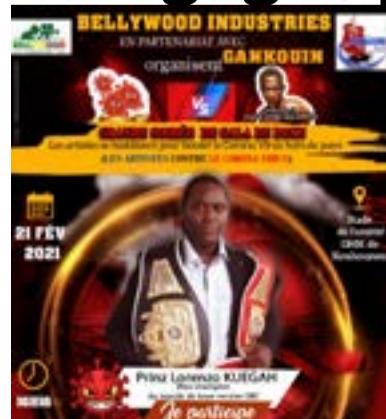
Le Ministre Albert François AMICHIA, par ailleurs Maire de Treichville et Président du Conseil des Collectivités Territo-

riales de l'UEMOA, a rapporté au peuple béninois, les bonnes nouvelles de la communauté béninoise en Côte d'Ivoire qui, selon lui, est tellement bien intégrée qu'on a du mal à parler de communauté mais de frères ivoiro-béninois qui vivent en paix dans un pays frère.

Pour l'élection du Président de la CAF le 12 mars 2021 à Rabat au Maroc, la Côte d'Ivoire a un candidat qui se veut le candidat de l'Afrique de l'ouest, en la personne de Jacques Anouma, ancien président de la Fédération ivoirienne de football, ancien président de l'Union des fédérations ouest-africaines de football et membre du Comité exécutif de la CAF et de la FIFA.

Géant gala de boxe en hommage à Aristide SAGBO alias Soweto

Pari gagné pour GANKOUIN et Bollywood industries



Le triple champion monde de boxe version GBC était au Bénin dans le cadre du

soirée de gala organisée en hommage à un vétéran boxeur Aristide SAGBO alias Soweto c'était ce dimanche 21 février devant plusieurs acteurs culturels et autorités. Aristide ABIDJO

Le dimanche 21 février au stade de l'amitié GMK, à eu lieu la grande soirée de gala de boxe organisée par GANKOUIN et Bollywood industries. Nombreux sont ces artistes et autorités qui sont venus soutenir l'initiative. Les artistes acrobates, chanteurs et comédiens ont fait des démonstrations pour agrémenter la soirée. A 18h 27 mn, accompagné de la délégation du ministère de la

culture, des représentants de la fédération de la boxe, de Georges BOCO et du férus Jhonbri, le triple champion du monde de boxe le Togolais Kouami Folly KUEGAH alias Prinz Lorenzo KUEGAH fait son entrée et s'installe sous une pluie d'ovation. Le premier combat qui oppose deux jeunes adolescents a montré la qualité de la boxe du niveau 1. Ceci suivi de plusieurs autres combats. Le parrain férus et triple champion très satisfait a décerné au deux champions de boxe et une jeune fille qui ont fait une démonstration impeccable des lots pour qu'ils puissent mieux faire davantage.

Prinz Lorenzo KUEGAH déclare "c'est une fierté pour moi de venir au Bénin pour aider la fédération béninoise de boxe en mettant des projets structurels tout en les dotant des outils adéquats." Il poursuit "la jeunesse africaine est une jeunesse forte et l'Africain à des qualités pour innover." "Il faut juste un peu d'encadrement et ceci passe par le travail sur le terrain car il ne faut pas rester dans un bureau et faire de grands discours pour une amélioration. Je dois aider la jeunesse africaine à évoluer en touchant les réalités sur le terrain." a-t-il ajouté.

Mes prédictions IdO pour 2021**Une technologie plus intelligente améliorera les affaires**

Découvrez les tendances de l'IdO que nous verrons le plus en 2021. Parmi les prédictions de l'IdO allant de la santé numérique, de l'apprentissage à distance, de la fabrication connectée et de la micro-mobilité à la durabilité, le dénominateur commun est l'adoption accélérée globale des technologies sans fil. Avec 2020, le monde ne sera plus jamais le même. Néanmoins, je suis impatiente de démarrer une nouvelle année passionnante. Si 2020 a été l'année pour atténuer et gérer la pandémie de COVID-19, 2021 est l'année où « la nouvelle normalité » devient un cliché. Ce qui est évident, c'est que la pandémie a perturbé les routines quotidiennes et accéléré l'adoption de nouvelles technologies, nous permettant de travailler à distance, d'étudier à domicile et de maintenir une distance sociale. Beaucoup de ces tendances se poursuivront en 2021, et il y a de fortes implications pour l'Internet des objets (IdO). L'IdO et la connectivité nous ont certainement aidés à nous rapprocher sur le plan personnel alors que nous étions tous physiquement séparés. La pandémie a poussé les entreprises à faire avancer l'adoption de l'IdO peut-être plus rapidement qu'elles ne l'auraient souhaité. Pour libérer toute la valeur de l'IdO, une connectivité sans fil sécurisée est nécessaire. Voici mes prédictions IdO pour 2021 :

1. La transition vers les soins de santé numériques se développe et les lieux de dépistage et de vaccination deviennent plus accessibles - et ouvrent la voie à une nouvelle norme pour les services de santé.
2. L'enseignement et l'apprentissage à distance ouvrent les portes à de nouvelles expériences numériques et à des ressources partagées, mais contribuent également à démocratiser l'accès au savoir.
3. Les fabricants et la logistique deviennent encore plus intelligents, et les jumeaux numériques offrent une optimisation des performances et des économies - avec une adoption croissante et une application plus large.
4. Les solutions de micro-mobilité transforment nos modes de transports en milieu urbain.
5. La pandémie a peut-être éclipsé la durabilité, mais c'est le principal défi que nous devons relever ensemble - devenir la nouvelle norme pour gagner l'innovation et les affaires.

La montée en puissance de la santé nu-

mérique pour les patients et les soignants La 5G et l'IdO ont permis la possibilité de chirurgies à distance ou dirigées par un robot. De même, la pandémie COVID-19 a donné une nouvelle urgence à la nécessité de limiter les contacts entre les médecins et les patients. Ces techniques sont récemment passées de la théorie à la réalité. En octobre 2020, deux jumeaux siamois de neuf mois ont été séparés avec succès par des médecins de l'hôpital pour enfants de l'UC Davis. Les deux petites filles étaient jointes à la tête, créant un problème pour les chirurgiens en raison du réseau compliqué de vaisseaux sanguins dans la tête. Pour tout cartographier, les médecins ont utilisé les lunettes de réalité mixte de Magic Leap pour déterminer ce qui devrait être démêlé avant de mettre les pieds dans la salle d'opération - réduisant le risque et augmentant les chances de succès de la chirurgie. Tout l'impact de l'IdO sur les soins de santé ne se fera pas sentir dans le domaine chirurgical. Une meilleure technologie de surveillance, comme les appareils portables, pour suivre la température corporelle et la fréquence cardiaque, peut aider les gens à faire plus à la maison, réduire le besoin de visites chez le médecin et réduire les coûts. À l'aide de capteurs connectés, les hôpitaux régionaux peuvent suivre les actifs tels que les lits d'hôpitaux, les ventilateurs, les machines de sauvegarde et réduire le temps consacré à la localisation de l'équipement. Avec la 5G et une connectivité haute vitesse constante, les contrôles virtuels vidéo de haute qualité peuvent offrir une qualité et une échelle. Les lieux des tests et des vaccins de COVID-19 seront également un point central pour 2021. Offrir des solutions de réponse rapide avec une connectivité sans fil sécurisée permettra aux professionnels des urgences et de la santé de se concentrer sur les patients et de fournir des services et des outils dans des lieux nouveaux et inattendus. L'apprentissage à distance - il ne peut pas être entièrement virtuel mais peut ouvrir de nouvelles portes L'éducation est l'un des secteurs les plus perturbés lors de la pandémie de COVID-19. Il y a certaines choses à propos de l'expérience éducative en personne qui sont difficiles à reproduire même avec la meilleure technologie à distance. L'aspect social de l'éducation n'est pas entièrement transmis à travers un écran, mais les enseignants ont été agiles et créatifs. Les éducateurs ont d'abord adopté de nouveaux outils par nécessité et par besoin de faire participer les étudiants éloignés. Mais il n'y a aucune raison pour que ces tendances ne puissent pas continuer alors même que la pandémie disparaît. Les technologies 5G et IdO peuvent aider à créer de nouvelles expériences, comme des excursions virtuelles. Une visite virtuelle d'un musée ne sera pas la même chose qu'une visite en personne, mais elle peut être plus engageante et mémorable que la lecture dans un livre.

L'IdO peut contribuer à réduire la fracture numérique en partageant efficacement les ressources et les enseignants. Dans les zones rurales, les élèves peuvent potentiellement apprendre d'un professeur de calcul d'une autre école. De meilleures applications IdO permettront aux enseignants de « visiter » virtuellement la salle de classe et d'interagir avec les élèves. Nous verrons une augmentation des méthodes d'enseignement et d'apprentissage numériques et virtuelles. Des chaînes d'approvisionnement et de fabrication plus intelligentes Le fait de repenser et de mettre à jour la fabrication, les opérations et les chaînes d'approvisionnement s'accélérera en 2021. Le besoin de fabriquer et de produire localement a conduit à des progrès dans l'efficacité de la logistique. La pandémie a conduit à la prolifération d'appareils intelligents dans les environnements de fabrication. Cela se poursuivra, même si le virus est sous contrôle au fur et à mesure que les vaccins sont distribués. Les entreprises se rendent compte qu'en intégrant des applications IdO dans l'usine, les avantages commerciaux et économiques se matérialisent rapidement. Par exemple, les caméras infrarouges sur une ligne de production pourraient remplacer les inspecteurs, libérant ainsi le personnel pour d'autres tâches. Un robot d'exploration dans le système de chauffage, de ventilation et de climatisation peut surveiller les conditions d'une manière qui est impossible pour un humain. 2021 sera l'année des jumeaux numériques et de la 5G. Le jumelage consiste à collecter des données sur un processus ou une machine pour créer un modèle prédictif, un « jumeau » numérique, qui permet un meilleur suivi de l'usure et des besoins de maintenance. En fin de compte, ces gains d'efficacité opérationnelle réduisent les coûts. Taylor Construction, en Australie, est une entreprise qui profite pleinement de l'offre de jumeaux numériques et de XR. Avec la 5G, les ouvriers du bâtiment, les architectes et les équipes de production disposent d'une connectivité haut débit sécurisée et d'une faible latence pour appliquer la visualisation holographique des bâtiments, l'analyse de sécurité à 360 degrés, des capteurs intelligents sur les structures et des plans de conception numérique en temps réel sur site. Le suivi de la micro-mobilité change la façon dont nous nous déplaçons dans les villes Comme la plupart d'entre nous travaillons à domicile, notre mobilité se limite à la proximité de notre communauté locale. Avec l'évolution des modes d'utilisation des voitures et des transports publics, d'autres modes de transport, y compris les trottinettes électriques ou les vélos électriques, deviennent plus répandus. Avec des programmes de partage de trottinettes électriques disponibles dans plus de 100 villes, dans au moins 20 pays, du Chili à la Corée du Sud en passant par la Nouvelle-Zélande, ils doivent

tous être connectés. L'IdO est la base de la connexion et de la coordination de ces trottinettes et fournit une connectivité aux entreprises de micro-mobilité pour fournir ces services. La durabilité se poursuit en 2021 En 2020, la durabilité a été éclipsée par la pandémie de COVID-19. En 2021, c'est un prérequis pour notre avenir. Les technologies numériques jouent un rôle central en aidant la communauté mondiale à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2030, comme le souligne le dernier rapport sur la Feuille de route exponentielle. En tant que leader technologique, Ericsson a joué un rôle actif dans l'établissement d'un précédent et a réduit ses émissions de 50 %. Les technologies numériques et l'IdO permettent d'accéder aux besoins humains fondamentaux tels que l'eau potable et la nourriture. Selon les Nations Unies, trois personnes sur dix n'ont pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité. La surveillance des données en temps réel et les systèmes intelligents peuvent garantir la qualité de l'eau. Wayout est une entreprise répondant aux besoins en eau propre. Elle a permis aux micro-usines de produire localement de l'eau propre et filtrée avec une empreinte écologique minimale. Alimentées par des panneaux solaires, les micro-usines offrent un système avancé de purification de l'eau. L'agriculture intelligente est un autre exemple de la manière dont nous pouvons améliorer l'efficacité de nos ressources pour la production alimentaire. Stanley Black & Decker a lancé un système d'irrigation d'eau à connexion intelligente pour les agriculteurs locaux en Inde. Grâce à une irrigation intelligente et connectée, les agriculteurs peuvent mieux gérer les ressources en eaux souterraines et tirer parti des saisons pour produire jusqu'à trois cultures par an, ce qui entraîne un rendement et des revenus supplémentaires. Une perspective positive Au fur et à mesure que nous procédons à la transformation numérique à plus grande échelle et à une vitesse croissante, il y aura des obstacles sur la route. À mesure que de plus en plus d'appareils sont intégrés dans les entreprises, la normalisation et la connectivité deviennent de plus en plus importantes. Si nous pouvons relever ces défis, nous pouvons faire un bond en avant significatif dans l'IdOT en 2021, avec la 5G en tant que plate-forme d'innovation et la durabilité ancrée dans notre entreprise. La pandémie de COVID-19 a accéléré l'adoption de ces technologies par nécessité. Mais elles seront avec nous pour aller de l'avant à mesure que la connectivité devient encore plus essentielle à la façon dont nous vivons, apprenons et travaillons. Et une technologie plus intelligente sera meilleure et aidera à libérer les entreprises. Par Åsa Tamsons responsable du domaine d'activité Technologies et Nouveaux Business chez Ericsson.

Lutte contre les infox au Bénin

Banouto renforce ses capacités grâce à la Francophonie



Le site d'information et d'investigation, Banouto a renforcé les capacités de ses journalistes sur la vérification des faits. Cette formation s'est déroulée, dimanche 07 février 2021, dans le cadre du projet « Renforcement de l'initiative 'Bénin check info' de lutte contre les infox » financé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Banouto se donne les moyens pour mieux lutter contre les infox (fake news) au Bénin. Le site béninois d'information et d'investigation en collaboration avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a organisé

au profit de ses journalistes une formation sur la vérification des faits.

L'objectif du média est d'outiller ses journalistes pour mieux faire face aux infox, communément appelées «fake news». Cette formation qui a eu lieu dimanche 07 février 2021 entre dans la cadre du projet : « Renforcement de l'initiative "Bénin Check info" de lutte contre les infox » financé par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) dans son soutien exceptionnel aux initiatives de vérification des faits.

« Bénin check info » est, en effet, une rubrique du site d'information Banouto.info, consacrée à la déconstruction des fausses nouvelles. Et l'une des attentes du projet est donc de renforcer et d'élargir le cercle des vérificateurs des faits de « Bénin check info ». La formation a été ouverte aux confrères d'autres médias en ligne dont la web Tv Reporter Benin monde et le site d'information lameteo.info.

Satisfaction

Au total, 04 modules ont meublé cet atelier de renforcement des capacités. Les modules ont porté sur :

Les techniques avancées de détection des photos manipulées

Les techniques avancées de détection des vidéos manipulées

L'authentification des documents administratifs et des sources officielles

L'architecture d'un article de fact-checking Satisfaite des acquis de l'atelier, Falilatou Titi, journaliste à Banouto a apprécié les plus-values apportées par cette formation. « Pour avoir déjà suivi des formations sur le fact-checking (vérification des faits), cet atelier vient renforcer mes capacités en matière de déconstruction des infox, notamment en cette période électorale propice pour les acteurs politiques de faire dans l'intox pour atteindre leurs challengers. Grâce à cette formation, j'ai appris davantage à déconstruire une photo ou une vidéo sortie de son contexte », a témoigné la journaliste.

Elle estime que ce renforcement des capacités est tombé à pic, car les acquis permettront de mieux lutter contre les fausses informations pendant la présidentielle d'avril 2021. « Il revient alors au journaliste de traquer les fake

news, les déconstruire afin de donner la bonne information au public », a-t-elle ajouté.

Bientôt un club de vérification des faits à l'UAC

En dehors de cet atelier de renforcement de capacités des journalistes du site d'information banouto.info en vérification faits, le projet prévoit un appui en acquisition de matériels informatiques équipés de logiciels de vérification des faits, un séminaire académique sur les infox et l'installation d'un club de vérification des faits à l'Université d'Abomey-Calavi.

Les deux dernières activités seront mises en œuvre en partenariat avec l'École nationale des sciences techniques de l'information et de la communication de l'Université d'Abomey-Calavi (Enstic-Uac) et les organes de la presse universitaire. Depuis l'année académique 2019-2020, l'école nationale de formation en journalisme a introduit dans ses curricula un cours sur la vérification des faits, qui est enseigné à partir de la première année.

UNION EUROPÉENNE

Facilité de l'Union européenne pour la gouvernance du secteur de la sécurité Séminaire de haut niveau sur l'adaptation du système de sécurité au Bénin

*Allocution de S.E. Sylvia HARTLEIF, Ambassadrice, Cheffe de la Délégation de l'Union européenne en République du Bénin
Hôtel Golden Tulip de Cotonou, le jeudi 18 février 2021*

□ Excellence, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique;

□ Excellence, Monsieur le Ministre de la Défense Nationale

□ Monsieur le Directeur Général de la Police Républicaine

□ Cher(e)s invité(e)s en vos rangs, grades et qualités respectives,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole ce jour à l'occasion du présent séminaire, qui couronne une collaboration entamée en 2019 avec le premier déploiement au Bénin des experts en réforme du secteur de la sécurité mis à disposition par l'Union européenne. Leur mission avait été lancée à la demande conjointe de notre Délégation et du Ministère de l'Intérieur, pour approfondir davantage la coopération entre le Bénin et l'UE dans le domaine de la sécurité. Le travail conduit par ces experts et les deux points focaux nationaux qui les ont accompagnés nous a permis de tracer une première analyse de l'état de préparation du secteur de la sécurité aux nouveaux défis, et surtout d'établir les bases d'une relation durable et mutuellement enrichissante avec les acteurs de la sécurité béninois. Plus d'un an après, je constate que les objectifs de la mission ont été atteints : notre partenariat est désormais une réalité, rendue possible par les intérêts communs de nos institutions respectives, mais aussi par une confiance mutuelle que nous avons pu instaurer au cours du temps, et qui constitue indubitablement une condition préalable essentielle pour toute coopération dans un secteur si délicat. Certes, ce n'est qu'un début : le séminaire d'aujourd'hui nous offre l'occasion de réaliser l'étendue des efforts de transformation que vous avez déjà accomplis pour adapter le secteur de la sécurité du Bénin aux nouvelles menaces régionales, ainsi que d'identifier des actions complémentaires

qui contribueront à compléter ce processus. Nous sommes résolument à votre côté dans cet effort, pour deux raisons majeures : La première est liée à l'augmentation de la violence qui touche les populations de plusieurs pays voisins, et qui menace de s'étendre en direction du Bénin. Les États en Afrique, comme en Europe, sont devenus les cibles de nombreux mouvements terroristes qui tentent d'exploiter la peur qu'ils provoquent pour dresser nos communautés nationales les unes contre les autres. La situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest est devenue plus préoccupante ces dernières années avec des actes de violence de masse perpétrés notamment au Mali, au Niger, au Burkina Faso et au Nigeria. Dans un récent rapport, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a décrit les conditions de sécurité dans la région comme « extrêmement volatiles ». Rien qu'au Burkina Faso plus de 900 000 personnes ont été obligées d'abandonner leurs foyers en 2020, ce qui représente un quasi doublement par rapport aux chiffres de 2019. Le Bénin est un pays apaisé avec une population qui envisage l'avenir dans le développement et l'ouverture aux autres. Il n'a pas eu à subir les tragédies régulières qui affectent profondément ses voisins, mais la menace est sérieuse et nécessite de s'y préparer pour la prévenir. Je crois que nous en sommes tous bien conscients. La deuxième raison repose sur les priorités de politique extérieure de l'UE en Afrique de l'Ouest. Le Haut Représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a réaffirmé en avril 2020 la nécessité de consacrer encore plus de ressources pour lutter contre l'extension de l'instabilité au-delà du Sahel, en annonçant un montant supplémentaire de 194 millions d'euros pour soutenir la sécurité, la stabilité et la résilience de la région. Cela est parfaitement en ligne avec le nouveau Consensus européen pour le développement, qui nous encourage à rechercher des solutions communes aux problèmes de sécurité et de développement. Le Consensus nous invite à soutenir les réformes du secteur de la sécurité adaptées

aux besoins des pays partenaires, et capables de contribuer au renforcement du contrôle démocratique ainsi qu'à l'amélioration des capacités pour une meilleure sécurité humaine. Nous avons cherché au cours des deux dernières années à traduire ces mots en pratique, par le biais des différents projets régionaux en matière de sécurité financés par l'UE dont le Bénin bénéficie, mais surtout à travers le démarrage de plusieurs initiatives de coopération bilatérale, à savoir :

- Le projet DEFENSE Forces ENabling Development (DEFEND), financé par l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP) pour un montant global de 6 300 000 EUR sur trois ans. DEFEND envisage un renforcement des capacités militaires au Burkina Faso et au Bénin, afin de faire face à l'extension de la menace terroriste en provenance du Sahel. Le volet béninois de l'action prévoit la fourniture d'équipement à déployer aux frontières septentrionales du Bénin pour les trois composantes identifiées (aérienne, terrestre, fluviale), ainsi que de l'expertise technique mise à disposition par les coopérations militaires française et belge.

- Un programme de consolidation de la paix à travers la prévention de l'extrémisme violent, financé par le FED à hauteur de 600 000 EUR. L'initiative, mise en œuvre par la Maison de la société civile et l'Agence béninoise de gestion intégrée des espaces frontaliers, a pour but la mise en place des stratégies efficaces et concertées de prévention de la radicalisation et l'extrémisme violent. Le programme porte sur une coopération étroite entre les acteurs de la société civile et les autorités publiques, un atout qui pourra être exploité dans le cadre de l'initiative en objet.

- L'initiative « Société civile, participation communautaire et coproduction de la sécurité » (SECUCOM/UE), financée sur l'IcSP et réalisée par la Fondation Hanns Seidel, vise à assurer l'adhésion des acteurs de la société civile à la mise en œuvre de la police de proximité au Bénin et au Burkina Faso. L'action, programmée sur une

période de 36 mois, a débutée en 2019 dans les départements de l'Atacora et de l'Alibori pour ce qui concerne le volet béninois des activités, où le focus est centré sur la mise en fonction des comités locaux de sécurité (CLS). Les CLS sont des dispositifs établis par le législateur national et ils réunissent les acteurs des collectivités territoriales pour accompagner et appuyer les forces de sécurité dans la lutte contre l'insécurité et dans la sécurisation des biens et personnes.

- Le projet d'appui à l'opérationnalisation de la Police républicaine du Bénin - volet gestion de crise (PAOP-CRI), mis en œuvre par ENABEL et visant à renforcer les capacités des forces de l'ordre en matière de gestion de crise, par la mise en place d'un centre opérationnel permanent qui jouera un rôle de coordination et de relais vis-à-vis des autorités policières, politiques et administratives

Tous les efforts pour adapter le secteur de la sécurité du Bénin aux nouvelles menaces ont besoin d'être soutenus et l'Union européenne comme d'autres partenaires du Bénin joue sa partition. J'ai eu l'occasion lors de la 6ème édition de dialogue politique entre le Bénin et l'Union européenne, tenue la semaine dernière à Cotonou, de réaffirmer l'importance du secteur de la sécurité dans le cadre de notre partenariat futur. Le séminaire d'aujourd'hui est donc une opportunité précieuse pour nourrir le débat avec des idées concrètes, et je tiens particulièrement à remercier les experts de l'UE et les deux points focaux désignés par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique pour en avoir assuré l'organisation.

Je souhaite à vous tous une pleine réussite des travaux, qui s'annoncent ambitieux et dont j'espère que nous pourrons profiter dans la période à venir.

Je vous remercie.

LOLO
ANDOCHE
PRÉT-À-PORTER

Unik
2.1

Notre histoire reste Unik !



(+229) 97 01 04 90



Lolo Andoche



www.loloandoche.com